

Conditions applicables aux fonctions de paiement en ligne avec des cartes de débit Raiffeisen

1 Aperçu

Les conditions suivantes qui s'appliquent aux fonctions de paiement en ligne avec des cartes de débit (ci-après «**conditions**») régissent les services, les processus et les fonctions effectués par voie digitale (ci-après collectivement «**fonctions de paiement en ligne**» et individuellement «**fonction de paiement en ligne**») tels que proposés par la Banque Raiffeisen (ci-après «**Banque**») et concernent les cartes de débit Raiffeisen¹ (ci-après «**cartes**») émises par celle-ci.

Ces conditions complètent les «Conditions générales pour l'utilisation des cartes de débit Raiffeisen» (ci-après «**conditions applicables aux cartes**») et prévalent sur ces dernières en cas d'oppositions. Les fonctions de paiement en ligne ne peuvent être utilisées que si le titulaire de la carte (ci-après le «**titulaire de la carte**») dispose d'un contrat de carte actif.

Les fonctions de paiement en ligne ouvrent des possibilités supplémentaires d'utiliser les cartes au moyen d'une application digitale, c'est-à-dire via des apps ou des portails ou lors de transactions en ligne. A l'heure actuelle, la Banque permet l'accès par carte aux fonctions de paiement en ligne suivantes:

- l'enregistrement de la carte pour les solutions de paiement mobile (cf. point 6)
- l'enregistrement de la carte pour la fonction «Click to Pay» (cf. point 7)
- l'établissement d'un protocole de sécurité supplémentaire (3-D Secure) pour les transactions en ligne (cf. point 8)

La Banque se réserve le droit de proposer à tout instant l'utilisation d'autres fonctions de paiement en ligne et de les intégrer aux présentes conditions.

2 Accès aux fonctions de paiement en ligne

Les fonctions de paiement en ligne sont mises à la disposition du titulaire de la carte dans les apps ou les portails tels que proposés par la Banque et/ou par les prestataires tiers ou par d'autres prestataires de service. La Banque détermine quelles fonctions de paiement en ligne, ou quelles parties de celles-ci, elle compte proposer elle-même à sa clientèle ou si elle entend lui permettre uniquement l'accès aux services tels que proposés par des prestataires tiers, sachant que les paramètres appliqués peuvent être modifiés à tout instant.

L'utilisation des fonctions de paiement en ligne dans leur intégralité ou dans des processus partiels (par exemple,

enregistrement, activation, désactivation) au sein de l'espace protégé de l'e-banking Raiffeisen et/ou de l'app Raiffeisen proposant les fonctions de paiement en ligne (ci-après «**services en ligne**») est en plus régie par les «Conditions applicables à l'e-banking Raiffeisen» (ci-après «**conditions e-banking**»).

L'utilisation des fonctions de paiement en ligne au moyen des apps ou des portails de prestataires tiers est non seulement régie par les présentes conditions, mais aussi par les conditions d'utilisation et les dispositions relatives à la protection des données telles qu'appliquées par le prestataire tiers concerné. Dans ce cas de figure, la Banque ne permet que l'accès aux (ou l'utilisation des) services tels que proposés par le prestataire tiers. Les prestataires tiers informent la Banque des fonctions de paiement en ligne que le titulaire de la carte a enregistrées et/ou utilisées.

3 Acceptation des conditions par le titulaire de la carte

Le titulaire de la carte accepte les présentes conditions en les approuvant explicitement soit à l'enregistrement soit avant la première utilisation de la ou des fonction/s de paiement en ligne.

Les fonctions de paiement en ligne sont prédisposées à des changements rapides. La Banque se réserve le droit d'étendre et/ou de modifier au fil du temps les fonctions de paiement en ligne ou d'étoffer la gamme proposée avec des fonctions de paiement en ligne supplémentaires, sous réserve de modification des présentes conditions.

Toute adaptation des présentes conditions peut en même temps concerner plusieurs des fonctions de paiement en ligne proposées.

Le titulaire de la carte est à chaque fois informé des conditions adaptées et il doit les accepter avant de pouvoir continuer d'utiliser la/les fonction/s de paiement en ligne. Toute modification pouvant à la fois concerner une seule ou plusieurs fonction/s de paiement, le titulaire de la carte doit l'approuver de nouveau pour chacune des fonctions de paiement utilisées.

Il se peut même que la communication des conditions adaptées concerne uniquement soit la partie du texte qui est déterminante ou adaptée pour la fonction de paiement en

¹ Les cartes de débit Raiffeisen sont la «Raiffeisen Debit Mastercard» et la «Raiffeisen Visa Debit Card»

² Les termes utilisés pour désigner des personnes se rapportent à tous les genres et s'appliquent en l'occurrence aussi à une pluralité de personnes.

ligne, soit seulement une mention (par exemple, un lien) liées aux conditions adaptées, sachant que les autres parties des conditions adaptées demeurent toutes applicables. Les conditions en vigueur peuvent par ailleurs être consultées à tout instant sur le site internet de la Banque (cf. point 10).

Dans tous les cas et sans opposition du titulaire de la carte, les nouvelles conditions sont réputées acceptées au plus tard 30 jours après leur communication et donc applicables, même sans approbation explicite de sa part. Les conditions adaptées sont communiquées via le canal que le titulaire de la carte utilise pour la fonction de paiement en ligne (par exemple, message push via l'app, communication dans l'e-banking).

Si le titulaire de la carte refuse d'accepter les conditions adaptées ou qu'il fait opposition, la Banque est en droit de restreindre ou de mettre fin à l'utilisation d'une partie ou de l'ensemble des fonctions de paiement en ligne concernées.

4 Inscription aux fonctions de paiement en ligne

Le titulaire de la carte peut s'enregistrer pour chacune des fonctions de paiement en ligne séparément puis, en principe, l'utiliser immédiatement. En s'enregistrant, le titulaire de la carte accepte les conditions en vigueur, applicables à la fonction de paiement en ligne qu'il a sélectionnée. Le titulaire de la carte est aussi en droit de mettre fin à l'utilisation de chacune des fonctions de paiement en ligne.

5 Utilisation d'un token (jeton d'authentification) pour les fonctions de paiement en ligne

Dans le but d'accroître la sécurité d'utilisation des fonctions de paiement en ligne, les données sensibles de la carte (par exemple, le numéro de la carte, la date d'expiration, le nom du titulaire figurant sur la carte, le chiffre de contrôle) peuvent être remplacées par des jetons digitaux (ci-après «**jeton**»). Les jetons comportent une série aléatoire de chiffres ou de lettres et peuvent être limités à des utilisations bien déterminées (par exemple, avec un appareil mobile précis ou un portefeuille virtuel). Il est par ailleurs possible de générer pour chaque carte plusieurs jetons dont la validité peut être limitée dans le temps.

L'utilisation de jetons permet de protéger à tout instant les données sensibles des cartes lors de l'enregistrement (par exemple, avec un appareil mobile ou un portefeuille virtuel) et lors de transactions, c'est-à-dire au moment de l'échange entre les acteurs impliqués (par exemple, les prestataires tiers de solutions de paiement mobile, les points d'acceptation).

Il est à tout instant possible de bloquer, débloquer ou supprimer les jetons (par exemple, en cas de perte d'un appareil mobile) sans incidence indésirable sur l'utilisation de la carte concernée (c'est-à-dire sans blocage simultané de la carte).

6 Enregistrement de la carte pour les solutions de paiement mobile

La Banque permet au titulaire de la carte de l'utiliser pour des solutions de paiement mobile, par exemple pour payer

sans contact par carte ou effectuer des transactions en ligne avec un portefeuille virtuel sur son appareil mobile (ci-après «**appareil mobile**»).

La Banque elle-même n'est pas un prestataire de solutions de paiement mobile, elle permet simplement au titulaire d'enregistrer sa carte (ou son jeton) auprès d'une sélection de prestataires tiers proposant des solutions de paiement mobile. Les conditions relatives aux cartes s'appliquent également en cas d'utilisation de solutions de paiement mobile. La Banque peut à tout instant suspendre l'offre d'utilisation de la carte pour des solutions de paiement mobile ou refuser son enregistrement.

L'utilisation des solutions de paiement mobile est régie par les conditions d'utilisation et les instructions du prestataire tiers concerné. Une fois l'enregistrement effectué, le titulaire de la carte reçoit une confirmation directement par le biais du portefeuille virtuel, soit par e-mail, SMS ou tout autre moyen adéquat. Le titulaire de la carte est à tout instant en droit de mettre fin à l'utilisation des solutions de paiement mobile en supprimant l'enregistrement de sa carte (et/ou de son jeton) auprès du prestataire tiers. Seul le prestataire tiers décide de l'admission des appareils mobiles et des cartes ainsi que du contenu, de l'étendue et de la durée des services de paiement mobile.

La Banque n'est responsable ni des services, des informations, des logiciels ou du matériel mis à disposition par le prestataire tiers, ni non plus des perturbations, des erreurs, des problèmes de sécurité, de disponibilité ou de performance consécutifs. La Banque n'est pas non plus responsable des interventions d'autres tiers, tels que les prestataires d'accès à internet et les opérateurs téléphoniques.

S'agissant du traitement des données, la Banque et le prestataire tiers des solutions de paiement mobile sont des responsables indépendants et autonomes. Le prestataire tiers traite les données à ses propres fins, conformément à ses propres conditions d'utilisation et à sa déclaration en matière de protection des données. La Banque n'a aucune influence ni sur l'utilisation ni sur la protection des données par le prestataire tiers. Toutes les réclamations sont à adresser directement au prestataire tiers.

En enregistrant sa carte (ou son jeton) dans la solution de paiement mobile du prestataire tiers, le titulaire de la carte accepte que la Banque transmette les données nécessaires à cet effet au prestataire tiers et aux tiers choisis par ce dernier en Suisse et à l'étranger, qui traitent ces données sous leur propre responsabilité pour fournir la solution de paiement mobile. Le transfert et, plus généralement, l'utilisation de solutions de paiement mobile permettent de conclure à l'existence d'une relation bancaire entre le titulaire de la carte et la Banque. Le titulaire de la carte délègue la Banque, dans la mesure appropriée, de ses obligations en matière de confidentialité, notamment du secret bancaire et du respect de la protection des données. La Banque est par ailleurs en

droit de communiquer au prestataire de la solution de paiement mobile avec carte enregistrée, le numéro de cette carte (respectivement du token) et la date d'expiration de toute nouvelle carte. Le titulaire de la carte peut à tout instant informer la Banque de son intention de ne plus participer à ce service de mise à jour.

Le titulaire de la carte prend acte du fait que l'utilisation des solutions de paiement mobile comporte des risques supplémentaires malgré toutes les mesures de sécurité mises en place. Il est notamment possible que des données soient consultées ou utilisées de manière abusive par des personnes non autorisées, susceptibles de porter un préjudice financier au titulaire de la carte ou une atteinte à sa personnalité.

Le titulaire de la carte ne peut enregistrer la carte libellée à son nom que sur des appareils mobiles dont l'accès lui est exclusivement réservé. En cas de blocage ou de résiliation de la carte, le titulaire de la carte est tenu de supprimer immédiatement la carte des solutions de paiement mobile.

7 Enregistrement de la carte pour Click to Pay

La Banque permet au titulaire de la carte de l'utiliser pour Click to Pay. Click to Pay est une initiative des émetteurs internationaux de cartes Mastercard et Visa (ci-après collectivement «**émetteurs de cartes**» ou individuellement «**émetteur de cartes**»), qui simplifie l'utilisation des cartes lors de transactions effectuées par voie digitale (par exemple, en cas d'achats en ligne sur le web). La Banque elle-même n'est pas un prestataire de Click to Pay, elle permet simplement au titulaire d'enregistrer sa carte auprès des émetteurs de cartes.

Afin d'utiliser la fonction Click to Pay, il faut enregistrer la carte et donc saisir les informations nécessaires pour les transactions en ligne (par exemple, adresse e-mail et adresse de livraison). Une fois sa carte enregistrée, la ou le titulaire peut, partout où le symbole Click to Pay est visible, effectuer des transactions en ligne avec sa seule adresse e-mail, sans avoir à indiquer d'autres données (comme le numéro de la carte utilisée, son nom et adresse de livraison).

Dans la mesure où l'enregistrement des cartes pour Click to Pay est effectué dans les services en ligne de la Banque, l'acceptation des présentes conditions est présumée. Le titulaire de la carte accepte ainsi que la Banque transmette une seule et unique fois à l'émetteur de cartes les données requises (notamment le nom, l'adresse de facturation et de livraison, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone). Lors de l'enregistrement direct sur les portails de l'émetteur de cartes, le titulaire de la carte saisit lui-même les données requises et peut les modifier ou supprimer par la suite à tout instant dans son compte utilisateur Click to Pay auprès de l'émetteur de cartes. Aucune des modifications apportées aux données initiales communiquées à la Banque n'est retransmise aux émetteurs de cartes.

L'adresse de livraison enregistrée peut ne pas correspondre pas à celle souhaitée, les titulaires de carte doivent s'assurer

que l'adresse transmise lors du paiement en ligne moyennant Click to Pay est la bonne. Le fait de saisir une nouvelle adresse de livraison pendant l'achat en ligne ne permet pas de modifier ni celle enregistrée initialement, ni celle consignée auprès de la Banque.

Utilisant Click to Pay, le titulaire de la carte accepte implicitement non seulement les présentes conditions d'utilisation, mais aussi celles de l'émetteur de cartes, et il est en plus censé avoir pris acte de sa déclaration de protection des données. La Banque n'est responsable ni des services fournis par l'émetteur de cartes, ni non plus des perturbations, des erreurs, des problèmes de sécurité, de disponibilité ou de performance consécutifs. La Banque n'est pas non plus responsable des interventions d'autres tiers, tels que les prestataires d'accès à internet et les opérateurs téléphoniques. Toutes les réclamations sont à adresser directement à l'émetteur de cartes.

S'agissant du traitement des données, la Banque et les émetteurs de cartes sont des entités responsables et indépendantes l'une de l'autre. Les émetteurs de cartes traitent les données à leurs propres fins, conformément à leurs conditions d'utilisation et à leur déclaration de protection des données. La Banque n'a aucune influence sur l'utilisation et la protection des données assurée par l'émetteur de cartes.

Les émetteurs de cartes peuvent à tout instant étoffer, suspendre ou bloquer Click to Pay, notamment s'il y a lieu de présumer que cette fonction est utilisée de fins abusives.

Le titulaire de la carte est à tout instant en droit de mettre fin à l'utilisation de Click to Pay en supprimant sa carte enregistrée sur le portail des émetteurs de cartes.

8 Protocole de sécurité supplémentaire (3-D Secure) pour les transactions en ligne

Le protocole de sécurité supplémentaire 3-D Secure est une norme de sécurité internationalement reconnue qui s'applique aux transactions en ligne par carte.

Pour utiliser 3-D Secure afin d'autoriser les transactions en ligne de manière sécurisée, le titulaire doit enregistrer sa carte une seule et unique fois dans la solution de paiement mobile à sa disposition. Pour des raisons de sécurité, 3-D Secure ne peut plus être désactivé une fois activé.

Du moment qu'un point d'acceptation propose 3-D Secure, le titulaire de la carte doit utiliser ce mode de paiement pour régler ses transactions. A défaut, il se peut que les points d'acceptation concernés l'excluent de l'utilisation de sa carte pour des transactions en ligne.

Le titulaire de la carte ne doit autoriser la transaction par carte moyennant 3-D-Secure que si les détails de paiement indiqués sont corrects.

9 Fin des fonctions de paiement en ligne

La Banque se réserve le droit de cesser à tout instant de proposer les fonctions de paiement en ligne, sans avoir à se justifier.

Le titulaire de la carte est aussi en droit de mettre fin à l'utilisation de chacune des fonctions de paiement en ligne.

10 Documents

Tous les documents mentionnés dans les présentes conditions sont disponibles dans leur version mise à jour sur raiffeisen.ch/informations-legales ou sur raiffeisen.ch/f/downloadcenter ou encore auprès de la Banque.

Version 1.0 | Avril 2024